

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 77**18 février 1997****SOMMAIRE**

ABC Déco, S.à r.l., Luxembourg	page 3665	Point Distribution S.A., Heisdorf	3656, 3657
Acoro Holding S.A.H., Luxembourg	3676	Poly Invest S.A., Luxembourg	3658
Acosta S.A.H., Luxembourg	3682	Polyvest Holding S.A., Luxembourg	3658, 3659
Adler Mode S.A., Foetz	3683	Pre Print 90, S.à r.l., Luxembourg	3659
Aerotrading Insurance S.A., Luxembourg	3683	Promalux, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	3659
AGE International S.A., Luxembourg	3684, 3686	Publiglotte, S.à r.l., Luxembourg	3659
Agri Ventures International S.A., Luxembourg	3684	Quivlo S.A., Luxembourg	3660
Alofor Holding S.A.H., Luxembourg	3686	Rangoni International S.A.H., Luxembourg	3660, 3662
Araman (Lux) S.A., Senningerberg	3686	Rania Holdings S.A., Luxembourg	3662
Archimède S.A., Luxembourg	3696	Reds and Reds Holding S.A., Luxembourg	3663
Ashantis S.A.H., Luxembourg	3696	Rhodes S.A., Luxembourg	3664
Fédération Caritas, A.s.b.l., Luxembourg	3669	Rimbachstahl, S.à r.l., Luxembourg	3663
(Robert) Fleming (Luxembourg) S.A., Senningerberg	3694	River & Mercantile Latin American Fund, Sicav, Luxembourg	3662, 3663
Fleming (FCP) Management S.A., Senningerberg	3687	Roev Enterprise S.A., Luxembourg	3662
Fleming Flagship Advisory Company S.A., Senningerberg	3689, 3690	Sadrin S.A., Luxembourg	3664
Fleming Flagship Portfolio Fund S.A., Senningerberg	3688	Salina S.A., Luxembourg	3664
Fleming Frontier Fund, Sicav, Senningerberg	3691	Sanara S.A., Senningerberg	3663
Fleming Fund Management (Luxembourg) S.A., Senningerberg	3693	Sanitec Holding S.A., Luxembourg	3665
Floino Holding S.A., Luxembourg	3671	Sanolux, GmbH, Luxembourg	3665
F.N.P. et Cie, S.e.c.s., Junglinster	3682	Savizor Holding S.A., Luxembourg	3664
Fondation Lions Vaincre le Cancer, Etablissement d'Utilité Publique, Luxembourg	3678	Schneider International, S.à r.l., Senningerberg	3665
Herbeth & Teylor's S.A., Luxembourg	3683	Sérénade S.A., Senningerberg	3665
Menuiserie Schommer, S.à r.l., Luxembourg	3650	S.I.D., Société d'Investissements et de Diffusion, S.à r.l., Luxembourg	3665
Metals Finance Holding S.A., Luxembourg	3650	Sierra S.A., Senningerberg	3666
Money Market Fund Australian Dollars, Luxembg	3650	Sigma Fund, Sicav, Luxembourg	3666
Money Market Fund Deutsche Mark, Luxembourg	3650	Société de Développements et d'Investissements S.A., Luxembourg	3667
M.S.I., S.à r.l., Luxembourg	3651	Société d'Investissement Cesim S.A., Luxembourg	3666
MTC Europe S.A., Luxembourg	3650	SOFIRI, Société de Financement des Risques Industriels S.A., Luxembourg	3655
MTC International S.A., Luxembourg	3651	Sopaver S.A., Luxembourg	3667
Multi Mark & Cie, S.e.c.s., Strassen	3680	Sorim S.A., Luxembourg	3668
Multi Mark, S.à r.l., Strassen	3679	Soteco, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	3668
Netbuilding S.A., Schifflange	3651	Stal Investments S.A., Luxembourg	3667
Netto-Recycling S.A., Beidweiler	3651	Starkstrom-Anlagen Kautz Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	3668
Nettoservice International, S.à r.l., Luxembourg	3652	Sterifianf Finanz Holding A.G., Luxembourg	3668
Nettoservice S.A., Luxembourg	3652	S.V.M., S.à r.l., Luxembourg	3669
Newday International Trading S.A., Sandweiler	3652	Tenderly S.A., Livange	3676, 3678
Newman Antiques, S.à r.l., Luxembourg	3652	Terra-Sol Trusteeship Holding S.A.	3683
Nouvelle Boutique 3 Etoiles, S.à r.l., Luxembourg	3652	Thomas S.A., Senningerberg	3669
N.S. Cleaning, S.à r.l., Luxembourg	3653	Tokyo OTC Fund, Sicav, Luxembourg	3670
Olympic Sports, S.à r.l., Luxembourg	3651	Transcarrib Canadian International S.A., Luxembourg	3670
Ovit Trust S.A., Luxembourg	3653	Transsoder S.A., Luxembourg	3668, 3669
Packing International S.A., Luxembourg	3654	Transports Les Professionnels, S.à r.l., Hassel	3671
PA Investments S.A., Luxembourg	3654	United Cargo Logistic, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	3671
Paix Investissements S.A., Luxembourg	3655	United Continent Lines, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	3671
Parot Investments S.A., Luxembourg	3656	USIC, Union de Services Industriels et Commerciaux S.A., Luxembourg	3670
Parphar Holding S.A., Luxembourg	3656	Vicalux, S.à r.l., Rodange	3671
P.B.I. S.A. Holding, Luxembourg	3654, 3655	Witno Holdings S.A., Luxembourg	3675
Pecunium S.A., Luxembourg	3657		
Pertroutou S.A., Luxembourg	3658		
Photo Kalliste, S.à r.l., Luxembourg	3658		

MENUISERIE SCHOMMER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1996, vol. 487, fol. 33, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

(43886/502/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

METALS FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 47.778.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1996, vol. 487, fol. 45, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 7 juin 1996

L'assemblée appelle aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, demeurant à Luxembourg
- Mademoiselle Joëlle Lietz, employée privée, demeurant à Abweiler
- Madame Denise Vervaeet, employée privée, demeurant à Luxembourg

et aux fonctions de commissaire aux comptes:

- Monsieur Bernard Ewen, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Strassen.

Leur mandat se terminera lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1996.

Luxembourg, le 10 décembre 1996.

Pour la société
Signature

(43887/506/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

MONEY MARKET FUND AUSTRALIAN DOLLARS.

Siège social: Luxembourg, 16, boulevard Royal.

Le bilan au 31 août 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1996, vol. 487, fol. 47, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1996.

Signature.

(43892/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

MONEY MARKET FUND DEUTSCHE MARK.

Siège social: Luxembourg, 16, boulevard Royal.

Le bilan au 31 août 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1996, vol. 487, fol. 47, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1996.

Signature.

(43893/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

MTC EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2018 Luxembourg, 25b, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 49.743.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 27 novembre 1996 que Monsieur Emmanuel Famerie, employé privé, demeurant à Thiaumont, Belgique, a été coopté comme Administrateur, en remplacement de Monsieur Marc Cheynet de Beaupre, Administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 27 novembre 1996.

Pour extrait conforme
Signature
Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1996, vol. 487, fol. 48, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(43896/643/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

M.S.I., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.
R. C. Luxembourg B 21.260.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Remich, le 4 décembre 1996, vol. 174, fol. 16, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 1996.

(43895/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

MTC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2018 Luxembourg, 25b, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 49.744.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 27 novembre 1996 que Monsieur Emmanuel Famerie, employé privé, demeurant à Thiaumont, Belgique, a été coopté comme Administrateur, en remplacement de Monsieur Marc Cheynet de Beaupre, Administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 27 novembre 1996.

Pour extrait conforme

Signature

Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1996, vol. 487, fol. 48, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Releveur ff. (signé): D. Hartmann.

(43897/634/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

NETBUILDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Schiffflange.
R. C. Luxembourg B 39.095.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 novembre 1996, vol. 304, fol. 92, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 décembre 1996.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES

Signature

(43898/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

NETTO-RECYCLING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6235 Beidweiler, 1, rue Hiehl.
R. C. Luxembourg B 52.161.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1996, vol. 487, fol. 45, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1996.

Pour la société

Signature

(43899/506/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

OLYMPIC SPORTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 11, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 9.279.

Constituée suivant acte sous seing privé en date du 26 octobre 1970, publié au Mémorial C numéro 10 du 22 janvier 1971, modifiée suivant acte reçu par Me Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 28 mai 1982, publié au Mémorial C numéro 203 du 25 août 1982, modifiée suivant acte reçu par le même notaire en date du 24 mars 1989, publié au Mémorial C numéro 232 du 23 août 1989, modifiée suivant acte reçu par le même notaire en date du 22 août 1994, publié au Mémorial C numéro 520 du 12 décembre 1994.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1996, vol. 487, fol. 39, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OLYMPIC SPORTS, S.à r.l.

KPMG Experts Comptables

Signature

(43906/537/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

NETTOSERVICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 59, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 11.739.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1996, vol. 487, fol. 45, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
réunie extraordinairement le 5 décembre 1996*

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1996.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration
réunie extraordinairement le 5 décembre 1996*

Les membres du conseil d'administration décident de renommer Monsieur Edouard Meyers administrateur-délégué, suite à l'autorisation de l'assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 10 décembre 1996.

*Pour la société
Signature*

(43900/506/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

NETTOSERVICE INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 59, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 43.578.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1996, vol. 487, fol. 45, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1996.

*Pour la société
Signature*

(43901/506/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

NEWDAY INTERNATIONAL TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle H2.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 5 décembre 1996, vol. 487, fol. 35, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1996.

*Pour la S.A. NEWDAY INTERNATIONAL TRADING
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.C.*

Signature

(43902/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

NEWMAN ANTIQUES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 64, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 11.716.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 1996, vol. 487, fol. 18, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1996.

Signature.

(43903/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

NOUVELLE BOUTIQUE 3 ETOILES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1996, vol. 487, fol. 33, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 1996.

*FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN
Signature*

(43904/502/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

N.S. CLEANING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 59, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 52.022.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1996, vol. 487, fol. 45, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de la réunion des associés du 3 décembre 1996

Ils donnent décharge à la gérante.

Luxembourg, le 10 décembre 1996.

Pour la société
Signature

(43905/506/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

OVIT TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 43.671.

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle de la société OVIT TRUST S.A. tenue au siège social en date du 22 octobre 1996 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels pour la période du 7 avril 1993 au 31 décembre 1993:

1) Décharge accordée aux administrateurs MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A. et M. C.C.J.J. Wind, à l'administrateur-délégué MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. et au commissaire aux comptes AUTONOME DE REVISION pour l'année 1993.

2) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A. et FIDES (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateurs.

3) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué.

4) Election de AUTONOME DE REVISION en tant que Commissaire aux Comptes.

5) Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expirera à la suite de l'Assemblée Générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 1993.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OVIT TRUST S.A.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Signature

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 1996, vol. 487, fol. 18, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43907/683/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

OVIT TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 43.671.

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle de la société OVIT TRUST S.A. tenue au siège social en date du 28 octobre 1996 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels du 31 décembre 1994:

1) Décharge accordée aux administrateurs MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A. et M. C.C.J.J. Wind, à l'administrateur-délégué MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. et au commissaire aux comptes AUTONOME DE REVISION pour l'année 1994.

2) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A. et M. C.C.J.J. Wind en tant qu'administrateurs.

3) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué.

4) Election de AUTONOME DE REVISION en tant que Commissaire aux Comptes.

5) Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expirera à la suite de l'Assemblée Générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 1994.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OVIT TRUST S.A.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Signature

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 1996, vol. 487, fol. 18, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43908/683/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

P.B.I. S.A. HOLDING, Société Anonyme.
Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 6.128.

—
ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle de la société P.B.I. S.A. HOLDING tenue au siège social en date du 27 novembre 1996 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1995:

1) Décharge accordée aux administrateurs MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A. et FIDES (LUXEMBOURG) S.A., à l'administrateur-délégué MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. et au commissaire aux comptes FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG pour l'année 1995.

2) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A. et FIDES (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateurs.

3) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué.

4) Election de FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG en tant que Commissaire aux Comptes.

5) Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expirera à la suite de l'Assemblée Générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P.B.I. S.A. HOLDING
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Signature
Managing Director

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 1996, vol. 487, fol. 18, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43915/683/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

PAIX INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 43.804.

—
Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1996, vol. 487, fol. 45, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 septembre 1996

L'assemblée appelle aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, demeurant à Luxembourg
- Madame Denise Verveat, employée privée, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Roger Meyer, employé privé, demeurant à Christnach

et aux fonctions de commissaire aux comptes:

- Monsieur Bernard Ewen, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Strassen.

Leur mandat se terminera lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1996.

Luxembourg, le 10 décembre 1996.

Pour la société
Signature

(43911/506/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

SOFIRI, SOCIETE DE FINANCEMENT DES RISQUES INDUSTRIELS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 26.550.

—
Les comptes annuels au 31 mai 1996 tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 5 décembre 1996, vol. 487, fol. 32, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 8 novembre 1996

L'assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer réviseur indépendant de la société KPMG PEAT MARWICK INTER REVISION, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOFIRI
Signature

(43951/267/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

PAROT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 50.104.

Acte Constitutif publié à la page 10874 du Mémorial C numéro 227 du 26 mai 1995

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1996, vol. 487, fol. 46, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1996.

(43912/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

PARPHAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1314 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 27.548.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 28 novembre 1996

Le domicile de la société est transféré au 3, place Dargent, L-1314 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

PARPHAR HOLDING S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1996, vol. 487, fol. 38, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43913/526/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

POINT DISTRIBUTION S.A., Soparfi-Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-7038 Heisdorf, 11, rue Jean de Beck.
H. R. Luxemburg B 54.605.

Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am neunzehnten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Camille Hellinckx, Amtssitz in Luxemburg.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre beziehungsweise deren Vertreter der Aktiengesellschaft POINT DISTRIBUTION S.A., mit Amtssitz in L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister zu Luxemburg, Sektion B unter Nummer 54.605, gegründet gemäss Urkunde des damals zu Luxemburg residierenden Notars Marc Elter, vom 28. März 1996, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 344 vom 18. Juli 1996.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Jan Herman Van Leuvenheim, Berater, wohnhaft in Luxemburg.

Der Herr Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herrn Hubert Janssen, Jurist, wohnhaft in Torgny (Belgien).

Er bestellt zum Stimmzähler Herrn Alain Thill, Privatbeamter, wohnhaft in Echternach.

Der so zusammengesetzte Versammlungsvorstand erstellt die Liste der anwesenden Aktionäre mit Angabe der Zahl der vertretenen Aktien.

Die von den Mitgliedern des Versammlungsvorstandes als richtig bestätigte Anwesenheitsliste, nachdem sie von den anwesenden Personen und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet worden sind, bleibt der gegenwärtigen Urkunde als Anlagen beigelegt und wird mit derselben einregistriert.

Sodann stellt der Herr Vorsitzende fest und beauftragt den amtierenden Notar zu beurkunden:

I.- Dass sich aus vorerwähnter Anwesenheitsliste ergibt, dass die 50 (fünzig) voll eingezahlten Aktien jeweils mit einem Nennwert von LUF 25.000,- (fünfundzwanzigtausend Luxemburger Franken) die das gesamte Gesellschaftskapital von LUF 1.250.000,- (eine Million zweihunderttausend Luxemburger Franken) darstellen, rechtsgültig hier vertreten sind und dass demzufolge die gegenwärtige ausserordentliche Generalversammlung rechtsgültig tagt und über die Tagesordnung beraten und beschliessen kann, ohne förmliche Einberufung.

II.- Dass die Tagesordnung wie folgt lautet:

Tagesordnung

1) Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal nach L-7308 Heisdorf, 11, rue Jean de Beck, und Abänderung von Artikel 3, erster Absatz, der Satzung.

2) Statutarische Ernennungen.

Sodann stellt die Generalversammlung fest, dass sie rechtsgültig tagt, erklärt sich mit den Ausführungen des Herrn Vorsitzenden einverstanden, schreitet zur Erledigung der Tagesordnung und fasst, nach Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, den Gesellschaftssitz von Luxemburg-Stadt nach Heisdorf zu verlegen und demzufolge den ersten Absatz von Artikel drei der Satzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 3. Erster Absatz.** Der Sitz der Gesellschaft ist Heisdorf.»

Die Generalversammlung beschliesst, die Anschrift der Gesellschaft festzulegen wie folgt:
«L-7308 Heisdorf, 11, rue Jean de Beck».

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung nimmt Kenntnis vom Ausscheiden, mit Wirkung vom 15. November 1996 an, der folgenden Verwaltungsratsmitglieder:

- a) Herr Jan Herman Van Leuvenheim, Berater, wohnhaft in L-2449 Luxemburg, 15, boulevard Royal, vorgeannt;
 - b) Die Aktiengesellschaft INTERNATIONAL NEW MEDIA PUBLISHERS S.A., mit Sitz in L-2449 Luxemburg, 15, boulevard Royal;
 - c) Die Aktiengesellschaft EUROLUX MANAGEMENT S.A., mit Sitz in L-2449 Luxemburg, 15, boulevard Royal.
- Die Generalversammlung nimmt Kenntnis vom Ausscheiden, mit Wirkung vom 15. November 1996 an, des geschäftsführenden Direktors: Herrn Jan Herman Van Leuvenheim, vorgeannt.

Die Generalversammlung erteilt alle vorgeannten volle Entlastung für die von ihnen ausgeübte Mandaten.

Die Generalversammlung beschliesst mit Wirkung vom 15. November 1996 an:

- a) die Gesellschaft mit beschränkter Haftung niederländischen Rechtes FAIRSOFT B.V., mit Sitz in NL-3079DB Rotterdam (Niederlande);
- b) die Aktiengesellschaft englischen Rechtes ROMSOFT DISTRIBUTION U.K. PLC (Gesellschaftsnummer 3215429), mit Sitz in Cardiff (England);
- c) Herr Fabian Joseph Cornelis Buys, Geschäftsmann, wohnhaft in L-7308 Heisdorf; als neue Verwaltungsratsmitglieder zu bestellen.

Die Generalversammlung beschliesst hiermit, mit Wirkung vom 15. November 1996, an Herrn Fabian Joseph Cornelis Buys, vorgeannt, zum geschäftsführenden Direktor zu bestellen, welcher Verbindlichkeiten für die Gesellschaft eingehen kann durch seine alleinige Unterschrift.

Ihre Mandate enden mit der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2001.

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Herr Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgeannten Kompargenten zusammen mit dem amtierenden Notar das vorliegende Protokoll unterschrieben.

Gezeichnet: J.H. Van Leuvenheim, H. Janssen, A. Thill, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 1996, vol. 945, fol. 48, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations..
Luxemburg, den 28. November 1996. C. Hellinckx.

(43919/215/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

POINT DISTRIBUTION S.A., Soparfi-Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-7038 Heisdorf, 11, rue Jean de Beck.

H. R. Luxemburg B 54.605.

Koordinierte Statuten hinterlegt auf dem Handelsregister in Luxemburg, am 10. Dezember 1996.

Zwecks Vermerk zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 28. November 1996.

C. Hellinckx.

(43920/215/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

PECUNIUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxemburg B 55.481.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société qui s'est tenue en date du 5 décembre 1996 au siège social que:

Mademoiselle Josiane Schmit ayant présenté sa démission d'administrateur de la société, il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de Monsieur Yves Bouquerod, administrateur de sociétés, demeurant à Vauresson (F).

La ratification de la nomination de Monsieur Yves Bouquerod, nommé en remplacement de Mademoiselle Josiane Schmit, ainsi que la question de la décharge à accorder à Mademoiselle Schmit seront mises à l'ordre du jour de la plus proche Assemblée des Actionnaires.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1996, vol. 487, fol. 44, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(43916/520/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

PERTRUTOU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 39.510.

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle de la société PERTRUTOU S.A. tenue au siège social en date du 12 novembre 1996 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1995:

1) Décharge accordée aux administrateurs MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A. et FIDES (LUXEMBOURG) S.A., à l'administrateur-délégué MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. et au commissaire aux comptes EURAUDIT, S.à r.l. pour l'année 1995.

2) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A. et FIDES (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateurs.

3) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué.

4) Election de EURAUDIT, S.à r.l. en tant que Commissaire aux Comptes.

5) Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expirera à la suite de l'Assemblée Générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PERTRUTOU S.A.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 1996, vol. 487, fol. 18, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43917/683/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

PHOTO KALLISTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 47, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 50.413.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 8 décembre 1996, vol. 487, fol. 43, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 1996.

Signatures.

(43918/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

POLY INVEST S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 21.855.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 novembre 1996

Monsieur Aloyse Scholtes, Luxembourg, est nommé Commissaire à la liquidation.

Certifié sincère et conforme

POLY INVEST S.A.

Pour le liquidateur

KREDIETRUST

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1996, vol. 487, fol. 38, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43921/526/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

POLYVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.
R. C. Luxembourg B 36.811.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1996, vol. 487, fol. 39, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 1996.

Pour POLYVEST HOLDING S.A.

Signature

(43922/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

POLYVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.
R. C. Luxembourg B 36.811.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 4 décembre 1996, que:

1) le mandat des administrateurs:

- Monsieur John Weber, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Jean-Marie Theis, demeurant à Sélange (B)
- Monsieur André Heusbourg, demeurant à Saeul,

et que:

2) le mandat du commissaire aux comptes:

- la société civile SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISES S.C., avec siège à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne,

ont été reconduits pour une période se terminant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels 2001.

Pour extrait sincère et conforme
POLYVEST HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1996, vol. 487, fol. 39, case 7. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43923/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

PRE PRINT 90, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1996, vol. 487, fol. 33, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

(43924/502/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

PROMALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 30.166.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 décembre 1996, vol. 304, fol. 98, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 décembre 1996.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES

Signature

(43925/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

PUBLIGLOTTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 76, avenue de la Faïencerie.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Alexandre Sager, graphiste, demeurant à Rodange;

ici représenté par Mademoiselle Chantal Glod;

agissant en vertu d'une procuration spéciale sous seing privé en date du 27 novembre 1996, laquelle procuration a été paraphée ne varietur par les parties et le notaire et restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise ensemble à la formalité de l'enregistrement.

2) Mademoiselle Chantal Glod, sans état particulier, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants ont déclaré et requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

1) Que les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée PUBLIGLOTTE, S.à r.l., ayant eu son siège social à Luxembourg, 76, avenue de la Faïencerie;

constituée suivant acte reçu par le notaire, Maître Edmond Schroeder, de résidence à Mersch, en date du 3 février 1989, publié au Mémorial C de 1989, page 7.081;

2) Que d'un commun accord les prédits associés de la société à responsabilité limitée PUBLIGLOTTE, S.à r.l. ont décidé la dissolution de ladite société avec effet immédiat.

Les associés étant investi chacun proparte des actifs et passifs de la société dissoute de sorte qu'il n'y a pas lieu de procéder à une liquidation.

3) Que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de cinq ans (5) à Luxembourg, 5, rue de la Reine.

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Glod, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 décembre 1996, vol. 825, fol. 33, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 7 décembre 1996.

C. Doerner.

(43926/209/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

QUIVLO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R. C. Luxembourg B 49.324.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1996, vol. 487, fol. 47, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

J. Lorang

Administrateur

(43927/003/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

QUIVLO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R. C. Luxembourg B 49.324.

L'Assemblée Générale de la société anonyme QUIVLO S.A. réunie au siège social, le 19 novembre 1996 a nommé Monsieur Hans de Graaf, directeur de sociétés, demeurant à Mamer et Mme Juliette Lorang, fondé de pouvoir principal, demeurant à Neuhäusgen, aux fonctions d'administrateur, en remplacement de Monsieur Wouter H. Muller et Monsieur Sean Coughlan, démissionnaires.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2000.

Pour le Conseil d'Administration

J. Lorang

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1996, vol. 487, fol. 47, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(43928/003/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

RANGONI INTERNATIONAL S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 55.005.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RANGONI INTERNATIONAL SAH, ayant son siège social à L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame, R. C. Luxembourg, section B numéro 55.005, constituée suivant acte reçu le 20 mai 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 414 du 26 août 1996; dont les statuts ont été modifiés par acte reçu le 18 juillet 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 529 du 18 octobre 1996.

L'assemblée est présidée par Monsieur Egidio Pagliara, Sous-Directeur de banque, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire, Monsieur Hubert Janssen, Juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Sandrine Le Nenan, employée de banque, demeurant à Mexy (France).

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires, tous représentés, et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi qu'une procuration collective, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il appert de la liste de présence que les 62.500 (soixante-deux mille cinq cents) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société à L-1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis.
 2. Modification des deux derniers alinéas de l'article 7 des statuts comme suit:
 «Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée par la signature conjointe d'un administrateur avec signature A et d'un administrateur avec signature B.»

3. Acceptation de la démission des Administrateurs Maître Jerry Mosar, Monsieur Marco Mataloni et décharge.

4. Acceptation de la démission du Commissaire aux Comptes et décharge.

5. Nomination des nouveaux administrateurs.

6. Attribution des pouvoirs de signature aux Administrateurs.

7. Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame à L-1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier les deux derniers alinéas de l'article 7 des statuts pour leur donner la teneur suivante:
 «Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée par la signature conjointe d'un administrateur avec signature A et d'un administrateur avec signature B.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Maître Jerry Mosar, avocat, demeurant à Luxembourg et de Monsieur Marco Mataloni, administrateur de sociétés, demeurant à Florence (Italie), comme administrateurs de la société, et de leur donner décharge entière et définitive pour l'exécution de leur mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de la société à responsabilité limitée LUX-REVISION, S.à r.l., avec siège social à L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII, comme Commissaire aux Comptes de la société et de lui donner décharge entière et définitive pour l'exécution de son mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société:

Monsieur Louis Bonani, économiste, demeurant à Hoesdorf;

Monsieur Angelo De Bernardi, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Uebersyren.

Sixième résolution

L'assemblée décide que les administrateurs suivants soient titulaires:

- d'une signature A: Monsieur Niccolo Rangoni président-directeur général, demeurant à Florence (Italie);

- d'une signature B: Messieurs Louis Bonani et Angelo De Bernardi, prénommés.

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveau Commissaire aux Comptes de la société: Monsieur Patrick Harion, sous-directeur, demeurant à Bouzonville (France).

L'assemblée décide également que les nouveaux administrateurs et le nouveau Commissaire aux Comptes achèveront le mandat des administrateurs et du Commissaire démissionnaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: E. Pagliara, H. Janssen, S. Le Nenan, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 1996, vol. 945, fol. 70, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1996.

C. Hellinckx.

(43929/210/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

**RIVER & MERCANTILE LATIN AMERICAN FUND,
SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 52.162.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of 21st November 1996

Messrs Christopher I.C. Munro, Harold Hutchinson, Jacques Elvinger and Rafik Fischer are re-elected as Directors for the ensuing year, except Mr Piers M. Godfrey who resigned as a Director of the company on 5th June 1996.

Extract of the resolutions taken by the Board of Directors by circular way effective 21st October 1996

The resignation of Mr Piers M. Godfrey as a Director of the Sicav is accepted.

Certified true extracts
For RIVERS & MERCANTILE LATIN AMERICAN FUND
R. Fischer
Director

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1996, vol. 487, fol. 38, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43936/526/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

REDS AND REDS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 48.288.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg
le 5 décembre 1996 à 15H30
Résolution*

Le conseil prend acte de la démission de Monsieur Arnaud Dubois et nomme en remplacement, conformément à l'article 51 de la loi, Monsieur Daniel Hussin, employé privé, Luxembourg, qui terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire.

Cette nomination sera ratifiée par la prochaine assemblée générale.

N. Pollefort
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1996, vol. 487, fol. 44, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(43933/046/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

RIMBACHSTAHL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monet.
R. C. Luxembourg B 56.378.

Suite à la cession de parts du 20 septembre 1996, le capital de la S.à r.l. susmentionnée est réparti comme suit.
M. G.G.W.M. Peters: 500 parts

RIMBACHSTAHL, S.à r.l.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Signature
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1996, vol. 487, fol. 41, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(43934/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

SANARA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 30.808.

Acte constitutif publié à la page 14458 du Mémorial C, n° 302 du 23 octobre 1989.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1996, vol. 487, fol. 47, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1996.

(43941/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

SANITEC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1996, vol. 487, fol. 33, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

(43942/502/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

SANOLUX, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1996, vol. 487, fol. 33, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

(43943/502/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

SCHNEIDER INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1996, vol. 487, fol. 33, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

(43945/502/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

SERENADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 40.150.

Acte constitutif publié à la page 19595 du Mémorial C, n° 409 du 18 septembre 1992.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1996, vol. 487, fol. 47, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1996.

(43946/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

S.I.D, SOCIETE D'INVESTISSEMENT ET DE DIFFUSION,**S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2155 Luxembourg, 78, Mühlenweg.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1996, vol. 487, fol. 33, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

(43947/502/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

ABC DECO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 33A, rue de Strasbourg.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 décembre 1996 de ABC DECO, S.à r.l.

Dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus

en date du 14 décembre 1989, Mémorial C N° 173 du 28 mai 1990

en date du 12 septembre 1996, Mémorial C N° 107 du 26 mars 1992

en date du 10 avril 1996, Mémorial C N° 359 du 26 juillet 1996.

L'Assemblée se compose de 2 seuls associés

& 1. Mme Françoise Alfano, chef d'entreprise, demeurant à Doncourt-les-Conflans 54800 France, 4, rue Chardebas	250 parts
& 2. M. Jean Raymond Peters, architecte d'intérieur, demeurant à Kayl, 7, rue de Pétange	250 parts

Première résolution

Démision de M. J. R. Peters, préqualifié, gérant unique de la société ABC DECO, S.à r.l.

Deuxième résolution

Cession de parts sociales:

M. J. R. Peters, préqualifié, cède à titre gracieux et transporte par la présente les 250 parts sociales de 1.000 Frs à M. Paul Schumeng, responsable technique & commercial, demeurant à Jarny 54800 France, 2, Place Mennigand.

Troisième résolution

Nomination d'un gérant technique:

M. Paul Schumeng.

Suite à la cession de parts sociales ci-avant, les associés décident de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.**

1. Mme Françoise Alfano	250 parts
2. M. Paul Schumeng	250 parts
Total	500 parts»

Fait à Luxembourg, le 10 décembre 1996.

Mme F. Alfano M. J. R. Peters M. P. Schumeng

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1996, vol. 487, fol. 52, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(43998/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

SIERRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 31.295.

Acte constitutif publié à la page 18227 du Mémorial C, n° 381 du 20 décembre 1989.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1996, vol. 487, fol. 47, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(43948/581/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

SIGMA FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 50.828.

Extract of Resolutions taken by the Board of Directors by circular way with effect on 14th November, 1996

1. The resignations of Messrs Pedro Schwartz, Ramon Rodriganez and Vladimir Stepczynski as Directors of the SICAV are accepted.

2. Mr Guillermo Zunzunegui, Head of Investments Management at FINCORP, Madrid, is co-opted as a Director of the SICAV in replacement of the three resigning Directors.

3. The director's mandate of Mr G. Zunzunegui will expire at the closing of the Annual General Meeting to be held in 2001.

4. The co-option of Mr G. Zunzunegui will be submitted to the forthcoming General Meeting of Shareholders for ratification.

Certified true extract

For SIGMA FUND

R. Fischer

Director

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1996, vol. 487, fol. 38, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43949/526/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

SOCIETE D'INVESTISSEMENT CESIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 44.224.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 5 décembre 1996, vol. 487, fol. 35, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1996.

Pour la S.A. D'INVESTISSEMENT CESIM

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.C.

(43953/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

SOCIETE DE DEVELOPPEMENTS ET D'INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 50.399.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg le 5 décembre 1996 à 16.00 heures

Résolution

Le conseil prend acte de la démission de Monsieur Arnaud Dubois et nomme en remplacement, conformément à l'article 51 de la loi, Monsieur Daniel Hussin, employé privé, Luxembourg, qui terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire.

Cette nomination sera ratifiée par la prochaine assemblée générale.

N. Pollefort
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1996, vol. 487, fol. 44, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

43950/046/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

SOPAVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 46.958.

Le bilan au 31 mars 1996, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1996, vol. 487, fol. 38, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1996.

SOPAVER S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

(43954/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

SOPAVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 46.958.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 5 août 1996

- La démission de Monsieur Marc Mommaerts, pour des raisons personnelles, de son mandat d'administrateur est acceptée.

- Monsieur Guy Lammar, employé privé, L-Itzig, est nommé nouvel administrateur. Il terminera le mandat de son prédécesseur, mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

Luxembourg, le 5 août 1996.

Certifié sincère et conforme
SOPAVER S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1996, vol. 487, fol. 38, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43955/526/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

STAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 51.729.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg le 5 décembre 1996 à 16.30 heures

Résolution

Le conseil prend acte de la démission de Monsieur Arnaud Dubois et nomme en remplacement, conformément à l'article 51 de la loi, Monsieur Daniel Hussin, employé privé, Luxembourg, qui terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire.

Cette nomination sera ratifiée par la prochaine assemblée générale.

N. Pollefort
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1996, vol. 487, fol. 44, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(43958/046/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

SORIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte.
R. C. Luxembourg B 34.832.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 5 décembre 1996, vol. 487, fol. 35, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1996.

Pour la S.A. SORIM

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.C.

(43956/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

SOTECO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 28.916.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 novembre 1996, vol. 304, fol. 92, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 1996.

FIDUCIAIRE VIC COLLE E& ASSOCIES.

(43957/612/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

STARKSTROM-ANLAGEN KAUTZ LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2175 Luxembourg, 29, rue Alfred de Musset.
R. C. Luxembourg B 44.437.

Constituée le 16 juin 1993 par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, acte publié au Mémorial C, numéro 442 du 24 septembre 1993, modifié par-devant le même notaire en date du 15 décembre 1995, acte publié au Mémorial C, numéro 179 du 10 avril 1996.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1996, vol. 487, fol. 39, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Pour STARKSTROM-ANLAGEN KAUTZ LUXEMBOURG, S.à r.l.

KPMG Experts Comptables

Signature

(43959/537/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

STERIFANT FINANZ HOLDING A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
H. R. Luxembourg B 44.989.

Es erhellt aus dem Protokoll einer ordentlichen Generalversammlung vom 20. Oktober 1996, einregistriert in Luxembourg, am 14. November 1996, vol. 486, fol. 65, case 7, dass

– das Mandat als Verwaltungsratsmitglied von Herrn Günter Klöwer aufgelöst wurde;

– Herr Axel Schlosser, Finanzkaufman, wohnhaft in Campione d'Italia, zum neuen Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft bestimmt wurde.

Für Auszug, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 3. Dezember 1996.

A. Schwachtgen.

(43960/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

TRANSSODER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 45.490.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1996, vol. 487, fol. 38, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1996.

TRANSSODER S.A.

E. Irthum

J.-P. Reiland

Administrateur

Administrateur

(43968/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

TRANSSODER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 45.490.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 9 avril 1996

M. Adriano Giuliani, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette est nommé Administrateur en remplacement de M. Marc Mommaerts. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

Pour extrait sincère et conforme
TRANSSODER S.A.

E. Irthum J.-P. Reiland
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1996, vol. 487, fol. 38, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43969/526/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

S.V.M., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1726 Luxembourg, 41, rue Pierre Hentges.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1996, vol. 487, fol. 33, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

(43963/502/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

THOMAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 33.819.

Acte Constitutif publié à la page 19949 du Mémorial C numéro 416 du 12 novembre 1990

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1996, vol. 487, fol. 46, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1996.

(43964/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

FEDERATION CARITAS, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1017 Luxembourg.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 4 novembre 1996 tenue en la salle de réunion Caritas, 29, rue Michel Welter à Luxembourg

Présents:

AIDE FAMILIALE - AIDE SENOR, A.s.b.l., représentée par M. Erny Gillen
CARITAS ACCUEIL ET SOLDARITE, A.s.b.l., représentée par M. Alphonse Wagner
CARITAS ATELIER BAUEN A LIEWEN, A.s.b.l., représentée par M. Alphonse Wagner
CARITAS JEUNES ET FAMILLES, A.s.b.l., représentée par M. Erny Gillen
CONFERENCES SAINT VINCENT DE PAUL, A.s.b.l., représentée par M. Graziano Di Floriano
EQUIPES D'ENTRAIDE DE ST. VINCENT DE PAUL, A.s.b.l., représentée par Mme Berthy Biver-Grethen
FIR ONS KANNER, A.s.b.l., représentée par M. Jean Kauffman
FOYERS SENIORS, A.s.b.l., représentée par Sr. Assumpta Molling
OEUVRE PHILANTHROPIQUE SCALABRINIENNE ITALO-LUX, A.s.b.l., représentée par M. Jos Felten
PREMIER SECOURS DE LA CROIX DE MALTE, A.s.b.l., représenté par M. Graziano Di Floriano
Ady Colas, Fernand Dondelinger (représenté par M. Erny Gillen), Alphonse Foos,
Erny Gillen, Joseph Guill (procuration à M. Paul Klein, par substitution à M. Erny Gillen),
Paul Klein (procuration à M. Erny Gillen), Lucien Schaaf (procuration à M. Paul Klein, par substitution à M. Erny Gillen), Jean-Paul Schmit (procuration à M. Erny Gillen).

Excusés:

AMIS DE LA TERRE SAINTE, A.s.b.l., GITES D'ETAPE, A.s.b.l., HSCL, A.s.b.l., NOEMI, A.s.b.l., Figueira Belmiro, Ernest Mühlen, Lucien Seywert, Mathias Schiltz.

Invité: M. Marco Claude, M. Robert Urbé.

Rapport: Robert Urbé.

Présidence: M. Ady Colas, vice-président.

Résolution

L'assemblée générale de CARITAS, FEDERATION LUXEMBOURGEOISE D'OEUVRES CATHOLIQUES DE CHARITE, association sans but lucratif prend, sur proposition de son conseil d'administration et, à l'unanimité des voix présentes ou représentées, la résolution suivante:

«Constatant avec satisfaction l'évolution du secteur social d'inspiration chrétienne dans les derniers mois, notamment la création de la CONFEDERATION CARITAS LUXEMBOURG, A.s.b.l., l'assemblée générale de CARITAS, FEDERATION LUXEMBOURGEOISE D'OEUVRES CATHOLIQUES DE CHARITE, associations sans but lucratif (en abrégé: FEDERATION CARITAS, A.s.b.l.) décide que l'association cessera ses activités en date du 31 décembre 1996 et qu'elle sera dissoute et mise en liquidation, son patrimoine revenant, selon l'article 25, alinéa 2 des statuts, à la FONDATION CARITAS LUXEMBOURG, qui continuera aussi les activités de l'association dans les domaines de l'aide nationale et internationale, et qui reprendra de même les autres droits et obligations ainsi que les dettes et les créances, telles qu'elles ressortent du bilan qui sera arrêté au 31 décembre 1996».

Fait à Luxembourg, le 4 décembre 1996.

Pour extrait conforme
CARITAS LUXEMBOURG
A. Wagner E. Gillen
administrateur directeur

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1996, vol. 487, fol. 46, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(43976/000/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

TOKYO OTC FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 37.155.

Le bilan au 14 novembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1996, vol. 487, fol. 47, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1996.

Signature.

(43965/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

TOKYO OTC FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 37.155.

Le bilan au 29 novembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1996, vol. 487, fol. 47, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1996.

Signature.

(43966/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

TRANSCARRIB CANADIAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 17.321.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1996, vol. 487, fol. 44, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(43967/520/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

USIC, UNION DE SERVICES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 47.464.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1996, vol. 487, fol. 38, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1996.

Pour USIC, UNION DE SERVICES INDUSTRIELS
ET COMMERCIAUX S.A.
KREDIETRUST S.A.

Signature Signature

(43973/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

TRANSPORTS LES PROFESSIONNELS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5762 Hassel, 14, rue Killebiérg.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1996, vol. 487, fol. 33, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

(43970/502/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

UNITED CARGO LOGISTIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 27.346.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 novembre 1996, vol. 304, fol. 92, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 décembre 1996.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES

Signature

(43971/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

UNITED CONTINENT LINES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 22.451.

Le bilan au 30 septembre 1995, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 novembre 1996, vol. 304, fol. 92, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 décembre 1996.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES

Signature

(43972/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

VICALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Rodange.

R. C. Luxembourg B 51.994.

Le bilan au 31 août 1996, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 novembre 1996, vol. 304, fol. 92, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 décembre 1996.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES

Signature

(43974/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

FLOLINO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le deux décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Dominique Fiscel, dirigeant de société, demeurant à F-13007 Marseille, 42, avenue de Talabot, ici représenté par Monsieur Emile Dax, employé privé, demeurant à Garnich, en vertu d'une procuration sous seing privé lui conférée;

2. Madame Christine Fiscel, sans profession, demeurant à F-13007 Marseille, 42, avenue de Talabot; ici représentée par Monsieur Robert Klopp, employé privé, demeurant à Leudelange, en vertu d'une procuration sous seing privé lui conférée.

Les prédites procurations resteront, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte des statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Titre 1^{er}. - Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de FLOLINO HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre public, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ou se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises et étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut également acquérir et mettre en valeur toutes marques de fabrique ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés, le tout en restant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Art. 3. Le capital social est fixé à sept millions cinq cent mille francs français (7.500.000,- FRF), représenté par sept cent cinquante (750) actions d'une valeur nominale de dix mille francs français (10.000,- FRF) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

Le capital autorisé est fixé à trente millions de francs français (30.000.000,- FRF), représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de dix mille francs français (10.000,- FRF) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Ces augmentations du capital peuvent être réalisées moyennant des apports en espèces ou en nature ainsi que par incorporation de réserves.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Art. 4. La société a le pouvoir d'acquérir ses propres actions souscrites et entièrement libérées dans les conditions indiquées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, étant entendu que cette acquisition ne pourra être faite qu'au moyen de sommes distribuables y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la société, comme prime d'émission sur l'émission et ses propres actions ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Les actions rachetées par la société n'ont aucun droit de vote ni le droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Le prix de rachat des actions rachetables sera calculé sur base de l'actif social net conformément à l'article cinq ci-après.

Art. 5. Le prix auquel seront rachetées les actions que la société se propose de racheter en application de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales sera égal à la valeur nette par action déterminée par le conseil d'administration à la date d'évaluation selon les modalités ci-après.

La valeur de rachat des actions de la société s'exprimera par un chiffre par action et sera déterminée à la date d'évaluation en divisant les avoirs nets de la société constituée par ses avoirs moins ses engagements à la fermeture des bureaux à ce jour par le nombre total des actions de la société en circulation lors de cette fermeture des bureaux, le tout en conformité avec les règles d'évaluation ci-dessous ou dans tout cas non couvert par elles, de la manière que le conseil d'administration estimera juste et équitable. Toutes ces règles d'évaluation et de disposition seront conformes aux principes de comptabilité généralement acceptés.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave ou d'erreur manifeste, toute décision prise lors du calcul de la valeur de rachat par le conseil d'administration sera définitive et liera la société ainsi que les actionnaires présents, passés ou futurs.

Règles d'évaluation

A) Les avoirs de la société sont censés comprendre:

- a) toutes liquidités en caisse ou en compte y inclus tout intérêt couru;
- b) tous comptes à recevoir;
- c) tous emprunts, actions, parts de capital, obligations, emprunts convertibles, droits de souscription, warrants, options et autres investissements et titres que la société possède ou pour lesquels elle a pris des engagements (sous

réserve d'ajustements possibles d'une manière qui ne soit pas en opposition avec le paragraphe (B) (i) ci-dessous, pour tenir compte de fluctuations dans la valeur marchande des titres provoquées par la vente ex-dividende, ex-droits ou des pratiques similaires;

d) tous titres et dividendes en titres à recevoir par la société;

e) tous intérêts courus sur les valeurs mobilières à revenu fixe que possède la société, sauf si les montants en question sont compris ou inclus dans le principal de ces titres;

f) les frais de premier établissement de la société y inclus les frais d'émission et de distribution des titres de la société pour autant que ces frais n'aient pas été amortis; et

g) tous les autres avoirs de tous genre et nature avec les frais payés d'avance.

B) La valeur de ces avoirs sera déterminée comme suit:

i) la valeur de toutes liquidités en caisse ou en compte, comptes à recevoir, frais payés d'avance, dividendes en liquide et intérêts déclarés ou courus comme indiqué précédemment et non encore encaissés, sera considérée comme étant le montant total, sauf s'il n'est plus sûr que le montant sera payé ou touché en entier, auquel cas sa valeur sera réduite par la société, de sorte qu'elle reflète sa valeur réelle, et les dividendes autres qu'en liquide déclarés et non encore reçus relatifs à des titres d'émetteurs qui ont leur centre d'exploitation en dehors des Etats-Unis, du Canada ou du Japon et dont les titres ou «American Depositary Receipts» ne sont pas cotés sur un marché boursier situé dans l'un de ces trois pays, seront comptabilisés et évalués comme dividendes en liquide;

ii) la valeur de tous emprunt, action, part de capital, obligation, emprunt convertible, droit de souscription, warrant, option ou autre valeur d'investissement ou titre qui sera coté ou traité sur un marché boursier, sera déterminée à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation en prenant le dernier cours vendeur de la date d'évaluation à la Bourse qui est normalement le marché principal pour cette valeur mobilière, sauf si cette date d'évaluation est un jour férié à cette Bourse, auquel cas l'on appliquera le dernier cours vendeur du jour ouvrable précédent à cette Bourse, le tout enregistré par les moyens usuels applicables (ou en cas de défaut d'un cours vendeur, le dernier cours acheteur enregistré) mais en cas d'urgence ou de circonstances inhabituelles concernant le commerce de ces valeurs mobilières, si le conseil d'administration considère que ce prix ne reflète pas la valeur marchande réelle, il peut lui substituer tel chiffre qui à ses yeux reflète la valeur marchande réelle;

iii) la valeur de tout investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment, qui ne sera pas coté ou traité à une Bourse, mais traité à un marché hors Bourse reconnu, sera évaluée d'une manière aussi rapprochée que possible de la méthode décrite dans le paragraphe B (ii) ci-dessus, à moins que le conseil d'administration n'estime qu'une autre forme de cotation reflète mieux sa valeur réelle, auquel cas cette forme de cotation sera utilisée;

iv) la valeur de tout titre soumis à des restrictions (défini comme un titre dont le prix de revente peut être affecté par des restrictions légales ou contractuelles concernant la vente) que possède la société, sera évaluée d'une manière réelle en toute bonne foi par le conseil d'administration;

v) la valeur de tout autre investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment ou d'autres biens pour lesquels aucune cotation de prix n'est disponible sera la valeur réelle déterminée par le conseil d'administration de bonne foi de telle manière qu'elle soit conforme avec les règles comptables généralement acceptées dans la mesure où elles sont applicables, que le conseil d'administration considère appropriées de temps en temps; et

vi) nonobstant ce qui précède, à chaque date d'évaluation, où la société se sera engagée à:

1. acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément sera indiqué comme une dette de la société alors que la valeur de l'actif à acquérir sera indiquée comme actif de la société;

2. vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément sera indiqué comme un actif de la société et l'élément à livrer ne sera pas renseigné dans les actifs de la société, sous réserve cependant que si la valeur ou la nature exacte de cette contrepartie ou cet élément d'actif ne sont pas connues à la date d'évaluation, alors leur valeur sera estimée par le conseil d'administration.

C) Les dettes de la société sont censées comprendre:

a) tous emprunts, factures et comptes à payer;

b) tous intérêts courus sur des emprunts de la société (y inclus les commissions courues pour l'engagement à ces emprunts);

c) tous frais courus ou à payer;

d) toutes dettes connues, présentes ou futures, y inclus le montant de tous dividendes ou acomptes sur dividendes non payés déclarés par la société, lorsque la date d'évaluation tombe sur la date de déclaration ou y est postérieure, et le montant de tous les dividendes déclarés, mais pour lesquels les coupons n'ont pas encore été présentés et qui, par conséquent, n'ont pas été payés;

e) une provision suffisante pour des taxes sur le capital jusqu'à la date d'évaluation déterminée de temps en temps par le conseil d'administration et d'autres réserves éventuelles, autorisées et approuvées par le conseil d'administration; et

f) toutes les autres dettes de la société qu'elles qu'en soient l'espèce et la nature renseignées conformément aux règles comptables généralement admises, à l'exception du passif représenté par le capital social, les réserves et bénéfices de la société.

En déterminant le montant de ces dettes, le conseil d'administration peut calculer d'avance des frais d'administration et d'autres frais réguliers ou répétitifs sur une base annuelle ou autre période et il peut échelonner ces frais en portions égales sur le période choisie.

D) Les avoirs nets de la société («avoirs nets») représentent les avoirs de la société définis ci-dessus moins les dettes de la société définies ci-dessus à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation où la valeur de rachat est déterminée.

E) Tous investissements, soldes créditeurs ou autres avoirs et dettes de la société dont la valeur est exprimée en une devise autre que celle du capital souscrit seront évalués, selon le cas, sur base des taux de change à la date du calcul de la valeur de rachat.

F) Pour déterminer la valeur de rachat, les avoirs nets seront:

a. affectés d'un coefficient égal au rapport entre les cours constatés en Bourses de Bruxelles, Luxembourg et Francfort au 31 décembre précédent pour les trois holdings cotés représentant la plus forte capitalisation boursière et les cours de leurs participations boursières ou, si celles-ci ne sont pas cotées, leur valeur bilantaire, tel qu'il sera établi par le conseil d'administration;

b. divisés par le nombre d'actions de la société émises et en circulation à la date d'évaluation.

A ces fins:

a) Les actions offertes au rachat conformément au présent article seront considérées restant en circulation jusqu'immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation tel qu'indiqué dans cet article, et à partir du rachat jusqu'au moment du paiement, le prix de rachat sera considéré comme une dette de la société.

b) Les actions de la société souscrites seront considérées comme émises et en circulation à partir du moment de l'acceptation d'une souscription et de sa comptabilisation dans les livres de la société qui en général se fera immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation à laquelle s'appliquent leur souscription et émission; les fonds à recevoir seront considérés comme un élément d'actif de la société.

5b. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propiété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propiété sera déterminée comme suit:

a) par la valeur de la pleine propriété des actions conformément aux dispositions de l'article 5,

b) par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propiété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Titre II. - Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix. Il se réunit au moins une fois par an.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télex. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 8. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie des ses, pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants, agents ou autres tiers.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 9. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

Art. 10. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III. - Assemblée générale et Répartition des bénéfices

Art. 12. L'assemblée des actionnaires détenteurs d'actions de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société, y inclus les actionnaires détenant la nue-propiété des actions de la société et les actionnaires détenant l'usufruit desdites actions.

Les actionnaires détenant la nue-propiété des actions de la société seront convoqués à ces assemblées bien que ceux-ci n'aient pas droit de vote, eu égard aux dispositions de l'article 3 des présents statuts; les décisions prises dans ces assemblées feront l'objet d'une consultation des actionnaires nus-propiétaires.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 13. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit, au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième lundi du mois d'avril à 14.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Titre IV. - Exercice social, Dissolution

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 15. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant suivant les modalités prévues pour les modifications de statuts.

Titre V. - Disposition générale

Art. 16. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 1997.
2. La première assemblée générale ordinaire des actionnaires se tiendra le deuxième lundi du mois d'avril à 14.00 heures en 1998.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire les actions du capital comme suit:

1. Monsieur Dominique Fiscel, préqualifié, trois cent soixante-quinze actions	375
2. Madame Christine Fiscel, préqualifiée, trois cent soixante-quinze actions	375
Total: sept cent cinquante actions	750

Toutes les actions souscrites ont été libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de sept millions cinq cent mille francs français (7.500.000,- FRF) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à cinq cent cinquante mille francs luxembourgeois (550.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire des actionnaires à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

3. Sont nommés administrateurs jusqu'à l'expiration de leur mandat lors de l'assemblée générale de l'an 2002.

- a) Monsieur Norbert Schmitz, Directeur, demeurant à Luxembourg;
- b) Monsieur Norbert Werner, Sous-Directeur, demeurant à Steinfort; et
- c) Monsieur Jean Bintner, Fondé de pouvoir, demeurant à Bertrange.

Le mandat est exercé à titre gratuit.

4. Est nommé commissaire aux comptes jusqu'à l'expiration de son mandat lors de l'assemblée générale de l'an 2002. Monsieur Eric Herremans, Sous-Directeur, demeurant à Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E. Dax, R. Klopp, Fr. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 décembre 1996, vol. 828, fol. 89, case 7. – Reçu 445.868 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 décembre 1996.

F. Kessler.

(43987/219/265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

WITNO HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 46.590.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg
le 6 décembre 1996 à 9H00*

Résolution

Le conseil prend acte de la démission de Monsieur Arnaud Dubois et nomme en remplacement, conformément à l'article 51 de la loi, Monsieur Daniel Hussin, employé privé, Luxembourg, qui terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire.

Cette nomination sera ratifiée par la prochaine assemblée générale.

N. Pollefort
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1996, vol. 487, fol. 44, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(43975/046/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1996.

ACORO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 35.701.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 11 décembre 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 207 du 8 mai 1991.

Il résulte d'une lettre adressée à la société ACORO HOLDING S.A., en date du 20 novembre 1996 que Monsieur Thierry Kraeminger a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 20 novembre 1996 que Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant à L-Consdorf, a été cooptée comme administrateur en remplacement de Monsieur Thierry Kraeminger.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 20 novembre 1996.

Pour la société:
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 30, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43999/622/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

TENDERLY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le treize novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. Madame Maria Dolores Hernando Lasvignes, secrétaire, demeurant à F-01000 Culoz, 5, Place des Quatres Avenues,

2. Monsieur Frédéric Loubry, gérant, demeurant à F-73000 Chambéry, 170, rue de la Charve.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de TENDERLY S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Livange.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition de biens immobiliers, acheter, vendre, gérer ainsi que prendre des participations dans toutes entreprises sous quelque forme que ce soit.

La société pourra en outre faire toutes opérations mobilières, immobilières et industrielles se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250,- LUF) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors de son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut pas excéder six ans.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième jeudi du mois d'avril à 11.00 heures et pour la première fois en 1997.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 1996.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. Madame Maria Dolores Hernando Lasvignes, prénommée, neuf cents actions	900
2. Monsieur Frédéric Loubry, prénommé, cent actions	100
Total: mille actions	1.000

Les actions ont été libérées à concurrence de 25%, de sorte que la somme de trois cent douze mille cinq cents francs luxembourgeois (312.500,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ cinquante mille francs (50.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
 - a) Madame Maria Dolores Hernando Lasvignes, prénommée,
 - b) Monsieur Frédéric Loubry, prénommé,
 - c) ITP S.A., ayant son siège social à Livange.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes: HARRIMAN HOLDINGS INC., établie et ayant son siège social à Panama, République de Panama, B.P. 8320, Zone 7.
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 1997.
5. Le siège social de la société est fixé à L-3378 Livange, Centre d'Affaires «Le 2000» Z.I. (c/o ITP S.A.).
6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Madame Maria Dolores Hernando Lasvignes, prénommée.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.D. Hernando Lasvignes, F. Loubry, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 1996, vol. 94S, fol. 48, case 11. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 6 décembre 1996.

G. Lecuit.

(43993/220/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

TENDERLY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 13 novembre 1996

Il résulte des résolutions prises que Madame Maria Hernando Lasvignes a été nommée administrateur-délégué de la société conformément à l'autorisation conférée par l'assemblée générale extraordinaire de ce jour et aura tous pouvoirs pour représenter la société en ce qui concerne la gestion journalière par sa seule signature.

Fait le 13 novembre 1996.

Pour extrait conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 1996, vol. 94S, fol. 48, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Délivré à la demande de la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 6 décembre 1996.

G. Lecuit.

(43994/220/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

FONDATION LIONS VAINCRE LE CANCER, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 40, boulevard Napoléon 1^{er}.

BILAN AU 31 DECEMBRE 1995

<i>Actif</i>	Francs	<i>Passif</i>	Francs
Avoirs en banque et C.C.P.	4.736.094,-	Capitaux propres	
		Capital social	100.000,-
		Résultats reportés	229.387,-
		Réserve libre	3.787.159,-
		Résultat de l'exercice	619.548,-
	<u>4.736.094,-</u>		<u>4.736.094,-</u>

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 1995

<i>Débit</i>	Francs	<i>Crédit</i>	Francs
Subventions accordées	611.375,-	Dons	1.061.422,-
Résultat de l'exercice	619.548,-	Intérêts	169.501,-
	<u>1.230.923,-</u>		<u>1.230.923,-</u>

BUDGET DE L'EXERCICE 1996

<i>Dépenses</i>	Francs	<i>Recettes</i>	Francs
Réalisation de l'objet de la Fondation	1.000.000,-	Dons	1.000.000,-
Frais de gestion	20.000,-	Intérêts créditeurs	150.000,-
Frais de publication	5.000,-		
Résultat de l'exercice	<u>125.000,-</u>		
Total des dépenses	<u>1.150.000,-</u>	Total des recettes	<u>1.150.000,-</u>

Les produit de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

Frais

L'associé a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ trente mille francs (30.000,- LUF).

Décision

Et l'associé a pris les résolutions suivantes:

1.- La société est gérée par l'associé unique qui pourra engager la société sous sa seule signature.

2.- Le siège social est établi à L-8009 Strassen, 155A, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Hobscheit, Biel A.

Enregistré à Capellen, le 3 décembre 1996, vol. 408, fol. 64, case 3. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 6 décembre 1996.

A. Biel.

(43990/203/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

MULTI MARK & CIE, Société en commandite simple.

Siège social: L-8009 Strassen, 155A, route d'Arlon.

— STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Capellen.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Marco Hobscheit, commerçant, demeurant à Luxembourg,
- 2) La société à responsabilité limitée unipersonnelle MULTI MARK, S.à r.l. avec siège social à Strassen, 155A, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date de ce jour, acte non encore publié au Mémorial, ici représentée par son gérant unique Monsieur Marco Hobscheit, prénommé.

Lesquels comparants ont déclaré constituer entre eux une société en commandite simple dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Forme, Objet, Dénomination, Durée, Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société en commandite simple qui sera régie par les dispositions légales afférentes ainsi que par les présents statuts et dont la société à responsabilité limitée unipersonnelle MULTI MARK, S.à r.l., est l'associée comanditée, les autres contractants en étant les associés commanditaires.

Art. 2. La société a pour objet la continuation du commerce connu et établi à Strassen, sous l'enseigne MULTI MARK, S.à r.l., et aura pour objet l'exploitation d'un magasin de prêt-à-porter, de lingerie, de textiles, de chaussures et accessoires.

La société peut en outre faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières pouvant faciliter l'exécution ou le développement de l'objet social.

Art. 3. La société prend la dénomination de MULTI MARK ET CIE, Société en commandite simple.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation dans les premiers mois de l'exercice social avec effet au trente et un décembre de l'année en cours, moyennant préavis à donner par lettre recommandée à la poste à son ou ses coassociés.

Art. 5. Le siège de la société est établi à Strassen. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés prise en assemblée générale extraordinaire.

Titre II. - Apports, Capital, Parts, Comptes courants

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), divisé en cent (100) parts sociales de cinq mille francs luxembourgeois (5.000,- LUF) chacune.

Toutes ces participations ont été intégralement libérées par des versements en espèces comme dit ci-dessus, de sorte que le capital de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi que les associés le reconnaissent mutuellement et qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Art. 7. Entre vifs les parts sociales sont librement cessibles entre associés de même qu'en ligne directe. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'aux conditions suivantes:

L'associé qui voudra céder ses parts à un non-associé devra d'abord les offrir aux autres associés qui peuvent s'en porter acquéreurs dans la proportion des parts qu'ils possèdent. L'offre à faire par lettre recommandée à la poste devra spécifier le nombre des parts à céder et le prix qui en est demandé. Les associés, à qui l'offre est adressée doivent faire connaître leur attitude dans les trente jours par lettre recommandée à la poste. En cas d'acceptation de l'offre, ils peuvent cependant rejeter le prix demandé. A défaut d'accord à ce sujet, le vendeur peut s'adresser au Président du Tribunal, chambre des affaires commerciales, à fin de procédure d'arbitrage prévue à l'article 1006 du code de procédure civile. Les arbitres fixeront la valeur des parts à céder sur la base du dernier bilan, à l'exclusion d'un nouvel inventaire. Le prix, ainsi fixé, les associés acquéreurs ont soixante jours pour accepter définitivement la cession sur la base dudit prix.

L'acceptation doit être faite par lettre recommandée à la poste. Si les associés à qui l'offre est adressée laissent passer le délai de trente jours sans prendre attitude, ou s'ils laissent passer, après arbitrage sur le prix, le délai de soixante jours sans prendre attitude, ils sont réputés refuser l'offre. L'associé cédant devra alors, par lettre recommandée à la poste, prévenir les autres associés de ce refus, lesquels associés pourront se substituer aux défaillants et prendre à leur propre compte les parts affectées à ces derniers. Les parts non acceptées par lettre recommandée à la poste quinze jours après cette itérative offre, pourront alors être librement cédées par le vendeur à tous tiers.

La transmission de parts pour cause de mort s'effectuera suivant les dispositions de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices de la société.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. Le propriétaire d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Les créanciers, les ayants droit et les héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens de la société.

Titre III. - Administration de la société

Art. 10. La société à responsabilité limitée unipersonnelle MULTI MARK, S.à r.l., préqualifiée, est, en sa qualité d'associé commandité, chargée de la gestion de l'administration de la société.

L'associé commandité traite toutes les affaires sociales et en assume la responsabilité. Il a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société et pour faire les opérations se rattachant à l'objet social, elle a notamment le droit d'ester en justice.

La société est engagée par la ou les signatures de l'associé commandité.

L'associé commandité s'interdit pendant la durée de la société d'entreprendre au Grand-Duché de Luxembourg, de quelque façon que ce soit, une affaire ou entreprise du genre de celle qui fait l'objet de la présente société ou de prendre un intérêt dans une pareille affaire ou entreprise, sauf accord de l'assemblée générale des associés, votant à la majorité des parts sociales.

Art. 11. Le gérant associé commandité touche une rémunération à fixer par les associés et faisant partie des frais généraux de la société.

Titre IV. - Exercice social, Assemblée Générale

Art. 12. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Les assemblées, tant ordinaires qu'extraordinaires sont convoquées par la gérance.

Art. 14. Chaque année les comptes sont arrêtés et la gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits qui sont soumis pour approbation à l'assemblée générale des associés, lesquels peuvent en prendre communication au siège social pendant les huit jours précédant l'assemblée générale ordinaire.

Titre V. - Dissolution, Liquidation

Art. 15. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par l'associé commandité ou par un ou plusieurs liquidateurs nommés par les associés.

La liquidation terminée, les actifs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se rapportent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et autres lois applicables.

Souscription

Les parts sociales ont été attribuées aux associés dans la proportion de leurs apports spécifiés ci-après, comme suit:

1) La société à responsabilité limitée unipersonnelle MULTI MARK, S.à r.l., préqualifiée, associée commanditée,	1
une part sociale	
2) Monsieur Marco Hobscheit, prénommé, commanditaire, quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	99
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts ont été libérées intégralement par les associés comme suit:

- 1) La société à responsabilité limitée unipersonnelle MULTI MARK, S.à r.l., préqualifiée, apporte en numéraire la somme de cinq mille francs luxembourgeois (5.000,- LUF).
- 2) Les associés commanditaires apportent en numéraire chacun la somme de quatre cent quatre-vingt-quinze mille francs luxembourgeois (495.000,- LUF), soit au total cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF).

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence en date de ce jour et finira le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

Décision

Les associés décident de fixer le siège social à L-8009 Strassen, 155A, route d'Arlon.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trente mille francs luxembourgeois (30.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Hobscheid, A. Biel.

Enregistré à Capellen, le 3 décembre 1996, vol. 408, fol. 64, case 4. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 6 décembre 1996.

A. Biel.

(43991/203/130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

F.N.P. ET CIE, S.e.c.s., Société en commandite simple.

Siège social: L-6131 Junglinster.

R. C. Luxembourg B 32.357.

RECTIFICATIF

Contrairement aux indications déposées au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 28 décembre 1994 sous le numéro de référence 38.462/502/20, les parts sociales détenues respectivement par Messieurs

Patrick Poeckes, ingénieur, domicilié à Rumelange;

Norbert Friob, industriel, domicilié à Junglinster;

Arthur Nilles, industriel, domicilié à Junglinster

au sein des SCI BARRIERE DE L'ALZETTE, SCI LANGWIES, SCI ZAC, n'ont pas été vendues à F.N.P., S.à r.l. et Cie S.e.c.s. avec siège social à Junglinster,

mais à F.N.P., S.à r.l., avec siège social à Junglinster, R.C. Luxembourg B 32.356.

N. Friob

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 1996, vol. 483, fol. 23, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05565/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

ACOSTA S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 6.274.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 30, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour la société ACOSTA S.A.H.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER S.A.
Signature

(44000/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

TERRA-SOL TRUSTEESHIP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Die Verwaltungsratsmitglieder, Frau Manuela Kaufmann, Kauffrau, D-Trier und Frau Jutta Willems, Kauffrau, D-Trier legen mit sofortiger Wirkung ihre Ämter als Verwaltungsräte der Gesellschaft nieder.

Sie fordern die Aktionäre auf, umgehend die Generalversammlung einzuberufen, in welcher ihnen für ihre bisherige Tätigkeit volle Entlastung erteilt wird.

Desweiteren legt die ANVIL S.A. mit sofortiger Wirkung ihr Amt als Domizilgesellschaft für die TERRA-SOL TRUSTEESHIP HOLDING S.A. nieder. Eine neue Domiziladresse ist nicht bekannt.

ANVIL S.A.
F. Natterer

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1997, vol. 488, fol. 69, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02862/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1997.

HERBETH & TEYLOR'S S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

Par la présente, le soussigné, Claude Uhres, demeurant à Luxembourg, met son poste d'administrateur avec effet immédiat à la disposition de la société HERBETH & TEYLOR'S S.A.

Luxembourg, le 13 janvier 1997.

C. Uhres.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1997, vol. 489, fol. 11, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05585/576/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

AEROTRADING INSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

Par la présente, le soussigné, Marcel Hilbert, demeurant à Sandweiler (L), met son poste d'administrateur avec effet immédiat à la disposition de la société AEROTRADING INSURANCE S.A.

Luxembourg, le 8 août 1996.

M. Hilbert.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 1997, vol. 489, fol. 29, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05471/576/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

ADLER MODE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Foetz.

R. C. Luxembourg B 27.167.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trente et un octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Dudelange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société ADLER MODE S.A., ayant son siège social à Foetz, constituée suivant acte reçu par le notaire Marc Elter de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 1989, publié au Mémorial C, n° 74 du 22 mars 1988 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 30 avril 1992, publié au Mémorial C, n° 439 du 2 octobre 1992.

L'assemblée est présidée par Monsieur Peter Caspar, administrateur, demeurant à Linger.

Le président désigne comme secrétaire, Maître Catherine Desso, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Serge Messenger, employé privé, demeurant à Strassen.

Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

1. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Qu'il appert de la liste de présence que sur les douze mille cinq cents (12.500) actions représentant l'intégralité du capital social entièrement libéré de un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-), plus de la moitié des actions est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

2. Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent avoir eu parfaitement connaissance de l'ordre du jour.

3. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'exercice social et modification subséquente de l'article 14 des statuts.

2. Modification de l'article 10, 1^{er} alinéa des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, avec une majorité de plus de deux tiers, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'exercice social qui allait du 1^{er} octobre au 30 septembre pour une exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre.

L'assemblée décide par conséquent de modifier l'article 14 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 14.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par conséquent, l'exercice courant a commencé le 1^{er} octobre 1996 et se terminera le 31 décembre 1996.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 10, 1^{er} alinéa des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois d'avril à onze heures.»
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signés avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Caspar, S. Menager, C. Dessoy, J. Elvinger.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 novembre 1996, vol. 825, fol. 15, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 12 novembre 1996.

J. Elvinger.

(44001/211/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

AGRI VENTURES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 51.714.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social à Luxembourg, le 21 novembre 1996

Présents: M. Opreel Pascal, Administrateur-Délégué

PROMEUROPE S.A., Administrateur

ici représenté par M. Pascal Opreel, Administrateur-Délégué.

Comme seul point à l'ordre du jour:

Changement du siège social.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de transférer le siège social du 3, rue de l'Industrie, L-1811 Luxembourg, au 4, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11.30 heures.

P. Opreel
Administrateur-Délégué

PROMEUROPE S.A.
Administrateur
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 27, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44004/565/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

AGE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 55.710.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le douze novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AGE INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Luxembourg, 62, avenue de la Liberté, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B numéro 55.710,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 juillet 1996, publié au Mémorial C, numéro 531 du 19 octobre 1996.

L'assemblée est présidée par Monsieur Reno Tonelli, employé de banque, demeurant à Strassen.

Le président désigne comme secrétaire, Madame Milia Gatto, employée privée, demeurant à Rombas (F).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur, Monsieur Sergio Vandi, employé de banque, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations pour être soumis aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Que suivant liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social souscrit, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

Ordre du jour:

1. Nomination de Madame Luigina Canneori, conseillère, demeurant à Montova (Italie) en qualité d'administrateur en remplacement de Mademoiselle Elena Di Caro, employée privée, demeurant à Luxembourg, démissionnaire.

2) Modification de l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil d'administration ou de deux de ces membres. Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins vingt-quatre heures avant la date fixée pour la réunion. Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés, ainsi que dans tous les cas où les dates des réunions ont été fixées préalablement au conseil. Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqués dans la convocation. Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou valablement représentés. Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour la représenter et pour voter en ses lieu et place. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les résolutions du conseil seront prises à l'unanimité des votants. Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles ont été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur les copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes ou téléfax. Un administrateur ayant des intérêts opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut pas prendre part aux délibérations afférentes au conseil. Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt opposé à celui de la société. Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à l'unanimité des autres membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables si elles ont obtenu l'accord préalable écrit de tous les actionnaires de la société.»

3) Modification de l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.»

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris, par vote séparé et unanime, les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires prend acte de la démission d'un des administrateurs de la société, à savoir:

- Mademoiselle Elena Di Caro, employée privée, demeurant à Luxembourg,

et lui donne décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date des présentes.

Seconde résolution

Suite à la démission du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décide de nommer aux fonctions d'administrateur de la société:

- Madame Luigina Canneori, conseillère, demeurant à Montova (I).

Ce nouvel administrateur terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire ledit mandat prendra fin à la première assemblée générale annuelle à tenir en 1999.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide modifier l'article 10 (dix) de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 10.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil d'administration ou de deux de ces membres. Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins vingt-quatre heures avant la date fixée pour la réunion. Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés, ainsi que dans tous les cas où les dates des réunions ont été fixées préalablement au conseil. Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqués dans la convocation. Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou valablement représentés. Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour la représenter et pour voter en ses lieu et place. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les résolutions du conseil seront prises à l'unanimité des votants. Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles ont été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur les copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes ou téléfax. Un administrateur ayant des intérêts opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut pas prendre part aux délibérations afférentes au conseil. Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt opposé à celui de la société. Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à l'unanimité des autres membres du

conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables si elles ont obtenu l'accord préalable écrit de tous les actionnaires de la société.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 12 des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.»

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Tonelli, M. Gatto, S. Vandt, J. Delvaux.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 novembre 1996, vol. 828, fol. 58, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 décembre 1996.

J. Delvaux.

(44002/208/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

AGE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 55.710.

Statuts coordonnés suivant à l'assemblée générale extraordinaire du 12 novembre 1996, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 décembre 1996.

Signature.

(44003/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

ALOFOR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 40.139.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 30, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 1996.

Signature.

(44005/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

ARAMAN (LUX) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 38.058.

L'assemblée générale ordinaire tenue le 14 août 1996 à 18.00 heures a:

- accepté la démission de Monsieur Krister Clerselius en tant qu'administrateur;
- nommé DILIGENTIA INTERNATIONAL AB (ancien DILIGENTIA PROPERTIES AB), société de droit suédois, domiciliée à Göteborg en tant qu'administrateur;
- délégué la gestion journalière aux trois personnes suivantes: la société DILIGENTIA INTERNATIONAL AB (ancien DILIGENTIA PROPERTIES AB), M. Paul Hayen, M. Herman Du Bois.

Composition du conseil d'administration

- Monsieur Paul Hayen, administrateur, demeurant à Bruxelles, Belgique,
- Monsieur Herman Du Bois, administrateur, demeurant à Bruxelles, Belgique,
- DILIGENTIA INTERNATIONAL AB (ancien DILIGENTIA PROPERTIES AB), société de droit suédois, domiciliée à Göteborg.

Pour la société.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1996, vol. 487, fol. 47, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(44006/581/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

FLEMING (FCP) MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, European Bank & Business Centre, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 33.422.

Le bilan au 31 mai 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 1996, vol. 485, fol. 47, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Certifié conforme

A. Godefroid

(44084/644/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

FLEMING (FCP) MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, European Bank & Business Centre, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 33.422.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 27 septembre 1996

- Sont réélus réviseurs pour un terme d'un an, qui viendra à échéance lors de la fermeture de l'assemblée générale de 1997: COOPERS & LYBRAND S.c., Luxembourg.

- Sont réélus administrateurs pour un terme d'un an, qui viendra à échéance lors de la fermeture de l'assemblée générale de 1997:

MM. Paul T. Bateman (Président);

Henry C. Kelly;

René D. Birchen;

Paul G. Roberts;

Anthony J. Mozley;

M^e Yves Prussen.

- L'assemblée générale décide d'allouer le bénéfice de l'exercice, soit un total de USD 16.467,- comme suit: USD 824,- à la réserve légale, paiement d'un dividende de USD 4,40 par action aux actionnaires de la société au 31 mai 1996, et de reporter la somme restante de USD 243,- à nouveau.

Certifié conforme

Pour le Conseil d'Administration

A. Godefroid

*Minutes of the Annual General Meeting of Shareholders held at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
on 27 September 1996 at 10.00 a.m.*

The Annual General Meeting of Shareholders was held at the registered office of the Company, European Bank and Business Centre, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

The meeting appointed by majority vote present Mr Tilmann Kempf as Chairman pro tempore, who appointed Mrs Anne Godefroid as Secretary.

The meeting elected Miss Samira Boukhrichen as Scrutineer.

The Chairman stated that:

(I) the Shareholders have been informed of the agenda of the meeting;

(II) as appears from the attached Attendance list 3,500 shares are present or represented at the present Annual General Meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all items of the agenda;

(III) the Agenda of the meeting is as follows:

1. Submission and approval of the Report of the Board of Directors and of the Auditor;
2. Submission and approval of the Annual Report for the year ended 31 May 1996;
3. Discharge of the Directors;
4. Election of the Directors and of the Auditors;
5. Allocation of profits;
6. Any other Business.

The Chairman read the Reports of the Board of Directors and of the Auditors, together with the accounts for the year ended 31 May 1996.

After approval of the foregoing, the meeting took the following resolutions by unanimous vote:

1. Submission and approval of the report of the board of directors and of the auditor

Resolved that the Report of the Board of Directors and the Report of the Auditor herewith submitted be and hereby are accepted.

2. Submission and approval of the annual report of the year ended 31 May 1996

Resolved that the Annual Report for the year ended 31 May 1996 be and hereby is approved.

3. Discharge of directors

Resolved to give discharge to the Directors for the fulfilment of their duties during the year ended 31 May 1996.

4. Election of the Directors and the auditors

The mandates of the Directors and the Auditor currently in charge expire with the present meeting. The Directors and the Auditor are standing for re-election.

FLEMING FLAGSHIP ADVISORY COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, European Bank & Business Centre, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 47.085.

L'assemblée générale des actionnaires initialement prévue pour le 17 juillet 1996 à 16.30 heures a été reportée à la date du mardi 10 septembre 1996 à 14.30 heures.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 10 septembre 1996

- Ratification de la nomination temporaire de Monsieur Nicolaas J.M. Van Ommen en tant que membre du Conseil d'Administration avec effet au 1^{er} avril 1995.
- Sont réélus commissaires aux comptes pour un terme d'un an, qui viendra à échéance lors de la fermeture de l'assemblée générale de 1997: ERNST & YOUNG, Société civile, Luxembourg.
- Sont réélus Administrateurs pour un terme d'un an, qui viendra à échéance lors de la fermeture de l'assemblée générale de 1997:

MM. Paul T. Bateman (Président);
Anthony H. Doggart;
Henry C. Kelly;
Paul G. Roberts;
Charles R. Williams;
Nicolaas J.M. Van Ommen.

Certifié conforme
Pour le Conseil d'Administration
A. Godefroid

*Minutes of the Annual General Meeting of Shareholders held at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
on Tuesday 10 September 1996*

The Shareholders' meeting initially scheduled to be held on 17 July 1996 at 4.30 p.m. was adjourned to be held on Tuesday 10 September 1996 at 2.30 p.m. where the Shareholders of FLEMING FLAGSHIP ADVISORY COMPANY S.A. assembled for the Annual General Meeting of Shareholders at the registered office of the Company, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

The meeting appointed by majority vote present Mr Tilmann Kempf as Chairman pro tempore. He appointed Mrs Anne Godefroid as Secretary; thereafter, the meeting elected Ms Samira Boukhrichen as Scrutineer.

For good order's sake the shareholders confirmed that they have been informed of the agenda of the meeting and agreed that the meeting may be held without prior notice or publication in the newspapers.

The Chairman stated that:

(I) the presence and representation of all shareholders representing the entire share capital is shown on the attached Attendance List, signed by the Chairman pro tempore, the Secretary and the Scrutineer;

(II) as appears from the Attendance List 3,000 shares issued are present or represented at the present Annual General Meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all items of the agenda;

(III) the agenda of the meeting is as follows:

1. Report of the Auditor;
2. Financial Statements and Profit and Loss account for the year ended 31 March 1996;
3. Allocation of results;
4. Discharge of Directors in respect of their duties carried out for the period ended 31 March 1996.
5. Election of Directors for a term of one year;
6. Discharge and election of Auditor;
7. Miscellaneous.

The Chairman read the Reports of the Auditor together with the accounts for the year ended 31 March 1996.

After approval of the foregoing, the meeting then took unanimously the following resolutions:

1. Report of the Auditor.

Resolved that the Report of the Auditor herewith submitted be and hereby is accepted.

2. Financial Statements and Profit and Loss account for the year ended 31 March 1996

Resolved that the Financial Statements and Profit and Loss account for the year ended 31 March 1996 be and hereby are approved.

3. Allocation of results

Resolved that the results be allocated as follows:

	LUF
Profit for the financial year from 1 April 1995 to 31 March 1996	52,253,053
Profit brought forward from 1995	167,052,659
Balance	219,305,712

The first year result will be forwarded to the next financial year.

4. Discharge of directors in respect of their duties carried out for the period ended 31 March 1996

Resolved that discharge is given to the members of the Board of Directors for the financial year ended 31 March 1996.

5. Election of Directors for a term of one year

Resolved to confirm the temporary appointment of Mr Nicolaas J.M. Van Ommen on the Board of Directors as Director of the Company with effect from 1 April 1995 until the present Annual General Meeting.

FLEMING FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, European Bank & Business Centre, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 27.900.

Le bilan au 30 mars 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 1996, vol. 484, fol. 53, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Certifié conforme

A. Godefroid

(44092/644/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

FLEMING FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, European Bank & Business Centre, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 27.900.

L'assemblée générale des actionnaires initialement prévue pour le 17 juillet 1996 à 14.30 heures a été reportée à la date du 28 août 1996 à 14.30 heures.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 28 août 1996

- Acceptation de la démission de Monsieur Stephan Heinz Pöhner en tant que membre du Conseil d'Administration en date du 31 décembre 1995.
- Ratification de l'élection temporaire de M. Patrick Jean François Petitjean en remplacement de M. Stephan Heinz Pöhner avec effet au 1^{er} avril 1996.
- Confirmation de la nomination de M. Michael John Victor Warrender en tant que nouveau membre du Conseil d'Administration en date de la présente assemblée.
- Sont réélus Administrateurs pour un terme d'un an, qui viendra à échéance lors de la fermeture de l'assemblée générale de 1997:

MM. Paul T. Bateman (Président);

Anthony H. Doggart;

Peter L.A. Jamieson;

Henry C. Kelly;

Paul G. Roberts;

Steen Steincke;

Charles R. Williams;

Adrian Grimshaw;

Patrick J.F. Petitjean;

Michael J.V. Warrender.

Certifié conforme

Pour le Conseil d'Administration

A. Godefroid

*Minutes of the Annual General Meeting of Shareholders held at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
on Wednesday 28 August 1996*

The meeting previously scheduled to be held on 17 July 1996 at 2.30 p.m. was adjourned to be held on Wednesday 28 August 1996 same time where the Shareholders of FLEMING FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. assembled for the Annual General Meeting of Shareholders in the registered office of the Company, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg.

The meeting appointed by majority vote present Mr Tilmann Kempf as Chairman pro tempore. He appointed Mrs Ulrike Boutahar as Secretary; thereafter, the meeting elected Mr Aniel Gallo as Scrutineer.

For good order's sake the shareholders confirmed that they have been informed of the agenda of the meeting and agreed that the meeting may be held without prior notice or publication in the press and the Luxembourg «Mémorial».

The Chairman stated that:

(I) the presence and representation of all shareholders representing the entire share capital is shown on the attached attendance list, signed by the Chairman pro tempore, the Secretary and the Scrutineer;

(II) as appears from the attendance list 400,000 shares issued are present or represented at the present Annual General Meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all items of the agenda;

(III) the agenda of the meeting is as follows:

1. Report of the Auditor;
2. Financial Statements and Profit and Loss account for the year ended 31 March 1996;
3. Allocation of results;
4. Discharge of Directors in respect of their duties carried out for the period ended 31 March 1996.
5. Resignation and Appointment of Directors;
6. Miscellaneous.

The Chairman read the Report of the Auditor, together with the accounts for the year ended 31 March 1996.

After approval of the foregoing, the meeting then took unanimously the following resolutions:

1. Report of the Auditor.

- Sont réélus Administrateurs pour un terme d'un an, qui viendra à échéance lors de la fermeture de l'assemblée générale de 1997:

MM. Paul T. Bateman (Président)
Anthony H. Doggart;
Yves Prussen;
Steen Steincke.

Nomination

- Confirmation de la nomination de M. Henry C. Kelly en tant qu'Administrateur et nouveau membre du Conseil d'Administration en date de la présente assemblée.

Certifié conforme
Pour le Conseil d'Administration
A. Godefroid

Minutes of the Annual General Meeting of Shareholders held at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg on Tuesday 10 September 1996

The Shareholders' meeting initially scheduled to be held on 17 July 1996 at 3.00 p.m. was adjourned to be held on Tuesday 10 September 1996 at 2.00 p.m. where the Shareholders of ROBERT FLEMING (LUXEMBOURG) S.A. assembled for the Annual General Meeting at the registered office of the Company, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

The meeting appointed by majority vote present Mr Tilmann Kempf as Chairman pro tempore. He appointed Mrs Anne Godefroid as Secretary; thereafter, the meeting elected Ms Samira Boukhrichen as Scrutineer.

For good order's sake the shareholders confirmed that they have been informed of the agenda of the meeting and agreed that the meeting may be held without prior notice or publication in the newspapers.

The Chairman stated that:

(I) the presence and representation of all shareholders representing the entire share capital is shown on the attached Attendance List, signed by the Chairman pro tempore, the Secretary and the Scrutineer;

(II) as appears from the Attendance list 1,190,861 shares issued are present or represented at the present Annual General Meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all items of the agenda;

(III) the agenda of the meeting is as follows:

1. Report of the Auditor;
2. Financial Statements and Profit and Loss account for the year ended 31 March 1996;
3. Allocation of results;
4. Discharge of Directors in respect of their duties carried out for the period ended 31 March 1996;
5. Election of Directors;
6. Discharge and election of Auditor;
7. Miscellaneous.

The Chairman read the Reports of the Auditor together with the accounts for the year ended 31 March 1996.

After approval of the foregoing, the meeting then took unanimously the following resolutions:

1. Report of the Auditor

Resolved that the Report of the Auditor herewith submitted be and hereby is accepted.

2. Financial Statements and Profit and Loss account for the year ended 31 March 1996

Resolved that the Financial Statements and Profit and Loss account for the year ended 31 March 1996 be and hereby are approved.

3. Allocation of results

Resolved that the results be allocated as follows:

	LUF
Loss for the financial year from 1 April 1995 to 31 March 1996	(30,216,204)
Loss brought forward from 1995	<u>(11,726,038)</u>
Balance	<u>(41,942,242)</u>

The balance will be forwarded to the next financial year.

4. Discharge of Directors in respect of their duties carried out for the period ended 1996

Resolved that discharge is given to the members of the Board of Directors for the financial year ended 31 March 1996.

5. Election of Directors

The mandates of the Directors currently in charge expire at the present Annual General Meeting. The Directors are standing for re-election.

Resolved that the following gentlemen be and hereby are re-appointed Directors of the company to hold office until next year's Annual General Meeting of Shareholders:

- Paul T. Bateman (Chairman)
- Anthony H. Doggart
- Yves Prussen*
- Steen Steincke

It was further suggested to appoint Mr Henry C. Kelly as new member of the Board of Directors as at the present meeting.

Resolved that Mr Henry C. Kelly is appointed member of the Board of Directors of the Company and to hold office until next year's Annual General Meeting of Shareholders.

